

COMMUNE DE MONTANAIRE



DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)

Greffe municipal

Rue de la Porte 3

1410 Thierrens

Tél. : 021/905.09.30

E-mail : greffe@montanaire.ch



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

LA KCOA

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

~~ENTENTE~~ PARFAITE EN TUBE

Personne mandataire :

Mme/M.

SAVARY ALAIN

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

EGLISE 1
1410 THIERRENS

Téléphone fixe :

021 3053069

Tél. portable : 079 641 67 12

Courriel :

a.savary@bluewin.ch

Personne suppléante :

Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : 05.01.2026

Heure : 13h00

Visa : [Signature]

OBSERVATIONS :

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

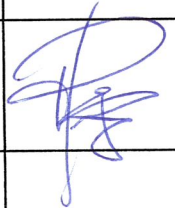
8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : LA K50A

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
	Savary	Alain	M	30.8.63	Suisse Lusarne		Eglise d 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 7. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : LA KRÛA

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	CHEVALLEY	Jean-Jacques	1952	Rue du four 6, Denezg		✓
2	Cornu	Martine	1965	Imp. du Réservoir 7, Thierrens		✓
3	Devallonré	Florian	1977	Grand-Pue 9 Grevon		✓
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.